# ADRESSE

## DU CONSEIL-GÉNÉRAL

### DE LA COMMUNE

### DE LA VILLE DE PRIVAS,

### CHEF-LIEU DU DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE,

## A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Du 10 Novembre 1790.

Contre un libelle, intitulé : *Manifeste et protestation de cinquante mille François fidèles, armés dans le Vivarais pour la cause de la Religion et de la Monarchie, contre les usurpations de l'Assemblée se disant Nationale. Au Camp de Jalès, Octobre 1790.*

*Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor.*
Que de ma cendre s'élève un jour mon vengeur.

MESSIEURS,

Le Conseil général de la Commune de la Ville de Privas s'est senti pénétré de la plus vive indignation à la lecture de cet Ecrit, vraiment incen-

diaire ; son premier mouvement a été de le livrer aux flammes, et son Auteur à l'exécration publique.

Supérieures à la calomnie, vos ames sensibles et généreuses n'ont été affectées que des malheurs supposés, dont cet abominable Ecrit fait l'effrayante et fausse peinture.

Nous devons, par reconnoissance, calmer vos patriotiques inquiétudes ; c'est dans cet objet que nous nous empressons de vous assurer que tout est faux dans cet Ecrit, jusqu'aux signatures qui le terminent.

Le Camp de Jalès n'existe plus ; les opinions religieuses n'ont excité aucune rumeur parmi nous ; les Protestans n'ont point formé d'attroupemens coupables ; ils n'ont point insulté les Catholiques ; tout ce qui leur est imputé par cet Ecrit, est faux et indignement inventé. Les Citoyens de l'une et l'autre croyance vivent dans la plus parfaite union ; nous bénissons en paix les Décrets qui ont rendu les Protestans à l'Etat civil ; nous partageons sincèrement avec eux le doux fruit de la Constitution nouvelle.

Continuez dans le calme vos travaux ; nous savons que notre félicité est le vœu le plus ardent de l'Assemblée Nationale, et qu'elle s'en occupe d'accord avec notre bon Roi ; nous vous promettons de seconder vos opérations par notre

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

confiance, de sacrifier, s'il le faut, nos fortunes et nos vies pour soutenir la Constitution, défendre vos personnes, maintenir l'exécution de vos Décrets sanctionnés par le Roi, faire respecter la majesté du Trône, et repousser avec une constante fermeté les ennemis du bien public.

Les Membres du Conseil-général de la Commune de la Ville de Privas : MICHEL, Officier Municipal, DEBOS aîné, Officier Municipal ; CHARON, Officier Municipal ; CHALAMON, DOIZE l'aîné, ROBERT, COING, BESSON, DEBOS-GUILHON, CONSTANT, ROURE, Notables ; REGARD, Officier Municipal, *Président* ; PASCAL, *Secrétaire-Greffier*.

*Collationné*, PASCAL, *Secrétaire-Greffier*.

---

A PARIS, chez BAUDOUIN, Imprimeur de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin-St. Jacques, Nº. 31. 1790.